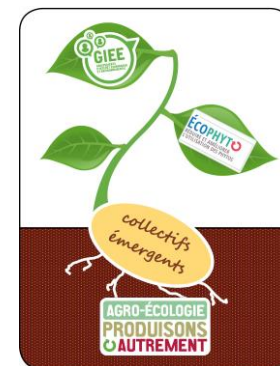


WEBINAIRE SUR L'APPEL À PROJET 2025 « Collectifs en transition agro-écologique »

Présenté par la DRAAF, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la Chambre régionale d'agriculture



Sommaire

1. Les actualités sur les collectifs en transition agro-écologique

1. Etats des lieux des GIEE en 2025
2. Les lauréats de l'AAP 2024
3. Les GIEE présents en Hauts-de-France

2. L'Appel à Projet des collectifs en transition agro-écologique

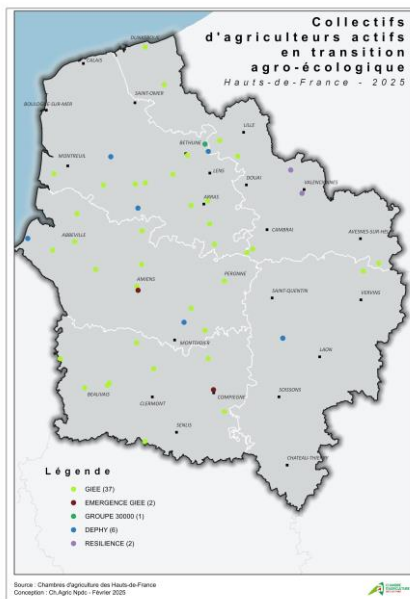
1. 3 volets et 2 cahiers des charges
 - a) *Comment construire un collectif et quel volet candidater ?*
 - b) *La Chronologie de l'AAP*
 - c) *Les différents volets*
 - d) *La sélection des dossiers et les critères de financement*
 - e) *Les indicateurs*
2. Le financement d'un collectif GIEE et groupe émergent
 - a) *Les financeurs*
 - b) *Le guide financier et les dépenses éligibles*
3. La capitalisation

3. FAQ & Contacts



Collectifs d'agriculteurs en transition

- **67 GIEE** qui ont été reconnus depuis 2015 ;
- **34 GIEE** en activité et toujours reconnus en 2025 ;
- **Environ 900 fermes** qui participent ou qui ont participé au sein d'un GIEE ;
- **Environ 500 fermes toujours actives** dans un collectif GIEE ou émergent GIEE ;
- Sans oublier, le réseau DEPHY qui compte 6 projets en cours de réalisation, comportant 56 fermes.



Collectifs d'agriculteurs en transition

- **6 GIEE** ont été reconnus administrativement ;
- **1 projet** de groupes émergent sélectionné ;
- **2 GIEE** ont pu continuer leur projet avec le renouvellement du financement pour 3 ans supplémentaire.

→ **TOUTES LES ACTUALITES SUR LES COLLECTIFS AU NIVEAU REGIONAL SE TROUVENT SUR LE SITE DE LA DRAAF ET LE BLOG ECOPHYTO HAUTS-DE-FRANCE**



Les lauréats de l'appel à projets collectifs agroécologique 2024

par Ali Amroussi le 6 février 2024 | Appels à Projets, Collectifs d'agriculteurs (GIEE, CDEPH, 2024) | 0 commentaires



La sélection des groupes qui ont répondu à l'appel à projets 2024 est officialisée. Cette sélection s'est faite lors de la Commission Agroécologique (CAE) le 27 novembre dernier.

La CAE a reconnu les GIEE. Cette reconnaissance offre un avantage lors des demandes de subventions pour l'investissement de matériel.

La CAE a rassemblé les représentants des structures de développement agricole de la région : Chambre d'Agriculture, Agri-territoires, la Copélation Agricole, Réseau Rural-Est, Bio en Hauts-de-France, la FISEA, le Conservatoire d'espaces naturels, les agences de l'eau, les départements, la DREAL, la DRAAF et l'ARS.

Madame Lesne (Région) et Monsieur Desmet (DRAAF) ont tous deux introduit cette journée. Ils ont rappelé le caractère agricole et environnemental de la région, en insistant sur l'importance des dynamiques collectives pour faire face aux défis agroécologiques actuels.

Ils ont aussi souligné l'importance du plan Agro-écologique porté par la Région Hauts-de-France, pour permettre

Articles récents

Participer à un GIEE ?

Interview de Marie-Léonard

Les lauréats de l'appel à projets

collectifs agroécologique 2024

L'agriculture engagée pour les

insectes pollinisateurs

Rencontres nationales de l'ABC du

21 et 22 janvier 2024

12 octobre 2024, Journée

d'animation Eco-citoyen Innovation

Les GIEE sont bien présents en Hauts-de-France !!!



Conservation des sols

GIEE de la Somme : quels enseignements tirer de 2023 ?

Accompagnés par la Chambre d'agriculture de la Somme, plus de 80 agriculteurs (pour six GIEE*) imaginent et testent de nouvelles pratiques agroécologiques pour diminuer leurs impacts, tout en maintenant leur potentiel de production. Trois collectifs dévoilent les principaux enseignements pour l'année 2023.

© Publié le 11 décembre 2023



© D. R.

Vers l'agriculture de conservation des sols

L'équipe Productions végétales de la Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans la préservation de leur capital sol. L'enjeu est de permettre aux agriculteurs qui souhaitent aller vers l'agroécologie, d'échanger ensemble, de confronter leurs pratiques, d'élargir leurs compétences et ainsi de pouvoir avancer ensemble sur l'agriculture de conservation des sols. C'est tout l'enjeu du format d'animation GIEE, en petit groupe, qui facilite les échanges mais aussi

Atelier
Agriculture
Avesnois
Thiérache

Ensemble préservons le Bocage

AAAT 40 ans Producteurs Collectivités Grand public Actualités Contact

[Producteurs](#) » [Projets collectifs](#) » [Groupement d'intérêt économique et environnemental](#)

GIEE de la Thiérache

Notre GIEE - Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental - regroupe 11 éleveurs du territoire, le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) de Thiérache, le PNR (Parc Naturel Régional) de l'Avesnois, AgroParisTech, l'INRAe et les autres partenaires (Initiatives Paysannes, Réseau CIVAM, Paturesens, Patur'ajust, ...) autour d'un projet commun orienté vers un mode de production plus durable des exploitations herbagères et bocagères afin de mener à bien une transition écologique sur le territoire.

Le groupe est composé de onze éleveurs en bovins laitiers et bovins allaitants aux profils hétérogènes, certains en agriculture conventionnelle et d'autres en agriculture biologique. Le lycée agricole de Fontaine-les-Vervins participe également aux actions menées par le groupe. Tous se rejoignent sur l'envie de valoriser les ressources de la Thiérache et d'être plus en accord avec le changement climatique.

Les thèmes travaillés seront :

- l'amélioration de la valorisation des ressources herbagères et bocagères,
- le développement de l'autonomie sur la ferme,
- l'optimisation de la charge de travail,
- ainsi que la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur les exploitations

Pourquoi constituer un GIEE ? Interview de Marie Menard

par Corinne Lescaudron | 14/12/2023 | Appels à Projets, Collectifs d'Agriculteurs (GIEE, CEPM, 3000) | 0 commentaires



Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'interviewer, Marie Menard, chargée de mission Diversification à la Chambre d'agriculture de l'Oise, ingénieure agricole Unilivale, avec une expérience de 2 ans à la FRCLUMA Grand Est où elle pilotait une dizaine de GIEE

Bonjour Marie, pourrais-tu nous raconter comment se sont constitués les GIEE que tu animes et pilotes ?

Depuis novembre 2022, je suis arrivée à la Chambre avec des missions à mi-temps "Bienvenue à la ferme" et à mi-temps "accompagnement de collectifs".

Le jour de mon arrivée, on m'a montré les résultats d'une étude réalisée par le service Territoires, pour refaire le PLUH du Beauvaisis. À la question "Y a-t-il des nouvelles cultures qui vous intéressent ?" Au moins 20 agriculteurs avaient répondu "Oui, le chanvre". Sur un même territoire, un même besoin.

J'ai alors pris contact avec les partenaires actuels du projet, la Linère Lin 2000 et la chaudière Planète Chanvre. On s'est aussi rapproché de l'agglomération du Beauvaisis, puisque l'étude portait sur leur territoire.

En février 2023, nous avons organisé ensemble une première réunion d'information pour présenter l'itinéraire technique de la culture, son développement dans l'Oise et le dispositif GIEE. 70 agriculteurs sont venus, malgré peu de communication et un nombre de places limitées. Nous avons recueilli :

- l'intention des agriculteurs de développement du chanvre
- et leur engagement au sein de la création d'un groupe émergent.

À partir de là, nous avons notre groupe émergent et donc décidé notre copie. Le GIEE "Agri-chanvre 60" est né suite à la reconnaissance par la DRAAF en novembre 2024.

Voilà une des occasions de constituer un groupe d'agriculteurs : quand on identifie un besoin identique qui les rassemble.



L'appel à projet des collectifs en transition agro-écologique



ANNONCE - Ouverture de l'appel à projet le 3 MARS 2025 à 9 H

Rendez-vous sur le site de la DRAAF afin d'accéder au lien sur Démarches-Simplifiées.fr



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



[Accueil](#) > [Production & Filières](#) > [Agro-écologie et environnement](#) >
[Les collectifs locaux d'agriculteurs engagés \(...\)](#) > [Appels à projets
en faveur des collectifs \(...\)](#) > [Appel à projets collectifs
d'agriculteurs en cours](#)

Le cahier des charges pour le volet « émergence de groupes »



Date limite de candidature le :
13 juin 2025 à 23h

Le cahier des charges pour le volet « Reconnaissance et Financement d'un GIEE » et « Renouvellement de financement d'un GIEE reconnu »



Date limite de candidature le :
2 Mai 2025 à 23h

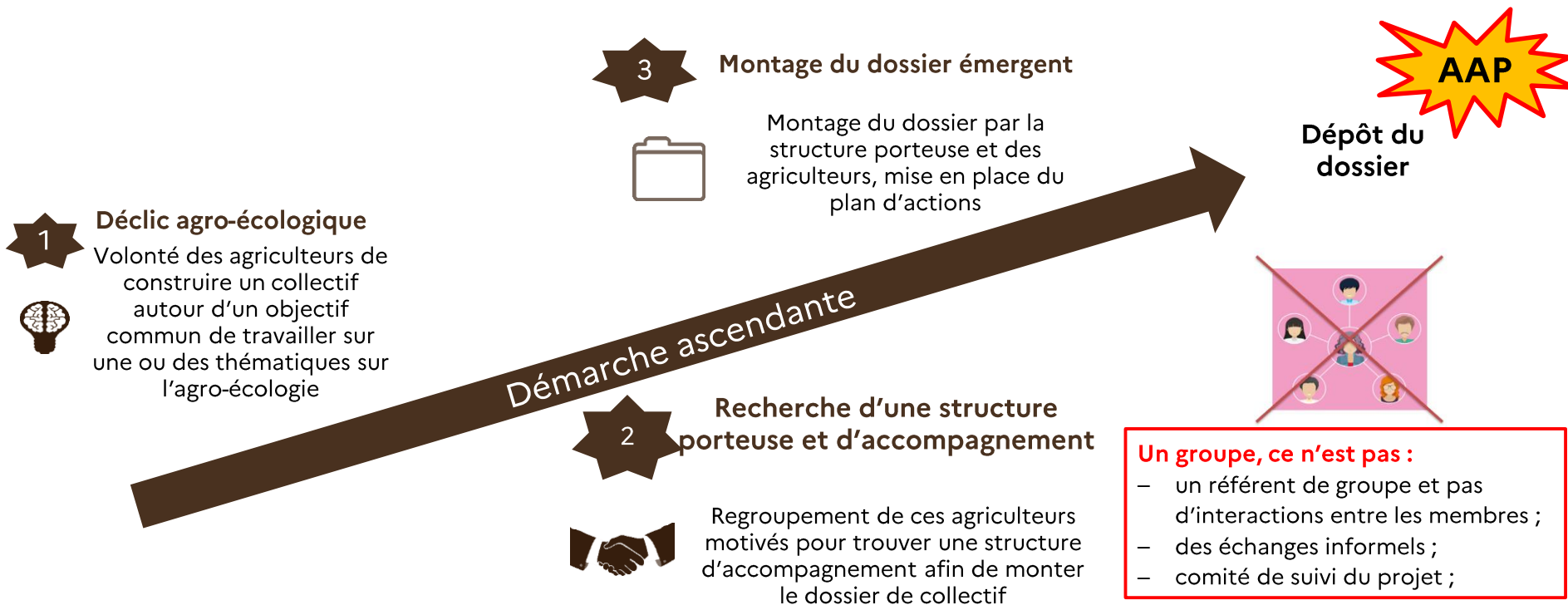
Date limite de dépôt des dossiers : **13 juin 2025**
Candidature à déposer uniquement sur la plateforme demarches-simplifiees.fr
Questions et informations complémentaires contacter :
collectifs.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr
qmonfoornyaesau-artois-picardie.fr
lanuzol.katia@ansp.fr



Date limite de dépôt des dossiers : **2 Mai 2025**
Candidature à déposer uniquement sur la plateforme demarches-simplifiees.fr
Questions et informations complémentaires contacter le :
collectifs.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr



Comment construire un collectif d'agriculteurs ?



Quel volet candidater ?

Les premières questions à se poser :

- Le projet de collectif est mûr ?
- Le collectif est déjà constitué ?
- Des grilles d'indicateurs de performance ont au moins été réalisés dans chaque exploitation ?
- Des diagnostics agroécologiques ont été réalisés dans chaque exploitations ?

OUI

NON



[3 et 9] ans, + de 8 exploitations, triple performance/innovation /force d'un collectif



< 1 an, + de 5 exploitations, construction **du projet, du collectifs et diagnostics**



RENOUVELLEMENT DE FINANCEMENT D'UN GIEE RECONNU

Les deuxièmes questions à se poser :

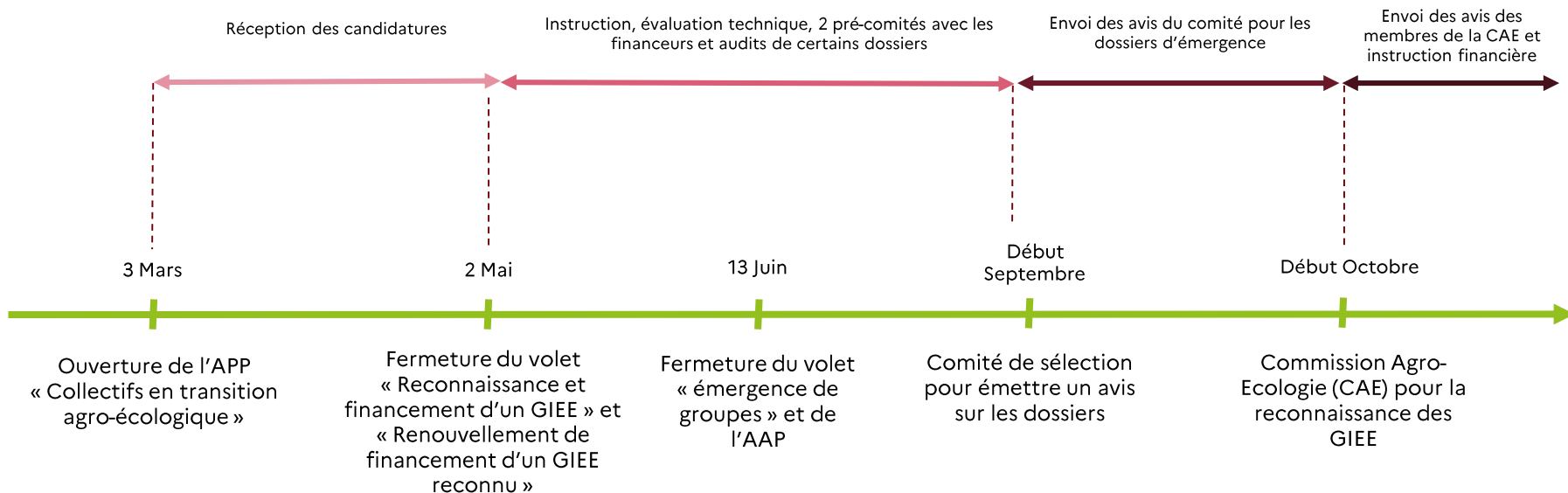
- Le projet GIEE a une reconnaissance de plus de 3 ans ?
- Le collectif commence à avoir des résultats sur son projet et souhaite continuer ?

NON

Fin du projet, mais le collectif peut continuer...

OUI

La chronologie de l'AAP 2025



Le volet « émergence de groupes »

- Un volet pour une **phase de construction** du projet agro-écologique pluriannuel et du futur collectif GIEE ;
- Un projet agro-écologique aspirant à changer de pratiques, poursuivant une reconception globale du système, visant la triple performance et allant au-delà de la réalisation d'un diagnostic agroécologique de situations individuelles ;
- Un noyau initial d'au moins **5 exploitations** ;
- Aucune reconnaissance au stade « émergence » ;
- Un financement limité à **1 an maximum** ;
- Une préparation pour la structure d'accompagnement et l'animateur/animateur à son rôle au sein du collectif.



A l'issue de la phase d'émergence: bilan final de l'année et les diagnostics de durabilité (Diagagroeco, IDEA 4, ATAE, Initiatives Paysannes...).

Le volet « Reconnaissance et Financement d'un GIEE »

Les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE), créés par la Loi d'avenir de 2014, sont des projets visant une reconception du système d'exploitation afin d'améliorer la performance environnementale, sociale et économique, dans une approche agro-écologique.

- Un projet pluriannuel (minimum de 3 ans) local, cohérent aux objectifs et aux actions proposées, en adéquation avec les enjeux du projet et du territoire et s'appuyer sur les résultats des diagnostics individuels réalisés sur chaque exploitation du collectif
- Un appui à l'action collective, au pilotage du projet et à l'accompagnement technique, avec notamment des partenaires (démarche ascendante) ;
- Une taille de collectif comprise entre 8 et 25 exploitations ;
- Des projets multithématiques : réduction/suppression de l'usage de PPP, changements de pratiques, autonomie fourragère, autonomie en intrants, vie des sols....
- Apprécier le caractère innovant « pionnier » et l'approche système visant la reconception.



Les critères de reconnaissance

1 – Performance économique
2 – Performance environnementale
3 – Performance sociale
4 – Pertinence technique des actions
5 – Plus-value de l'action collective

Le volet « Reconnaissance et Financement d'un GIEE »

Nouveautés :

- **Diagnostic de fin de projet devant être réalisé et financé dans le cadre du volet (à la fin d'une reconnaissance ou à la fin d'un financement de 3 ans) et reprenant le même outil que pour le diagnostic initial.**
- **Réalisation de fiche de début de fin de projet, en se basant sur un modèle.**



Dans le cas où le projet aurait reçu un avis favorable de la Commission Agro-Ecologie (CAE) et du Conseil Régional, chaque Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) reçoit une **reconnaissance par arrêté du Préfet de Région**.

Le volet « **Renouvellement de financement d'un GIEE reconnu** » :

Financement de 3 ans pour la continuité de l'animation d'un GIEE reconnu plus de 3 ans (max 9 ans), souhaité poursuivre la reconception de son système avec l'approche agro-écologique.

La sélection des dossiers selon des critères pour le financement du projet

- Chaque projet est évalué par le pré-comité (avis de fond) et le comité (avis de sélection), selon **sa pertinence** et **son ambition**.
- Des **audits** peuvent être réalisés pour renforcer la compréhension des enjeux et des objectifs de certains projets.
- Les critères de financement de groupe émergent et de GIEE sont :



Critères d'éligibilité



Critères de bonification

Les critères de financement de groupe émergent et de GIEE sont :



Critères d'éligibilité

- **Ambition agro-écologique** (la triple performance)
- **Dynamique collective** du groupe
- **Démarche territoriale avec des partenaires**
- **Modalités d'accompagnement collectives et individuelles**
- **Pertinence technique des actions**
- **Dispositif de suivi proposé (indicateurs)**
- **Dispositif de capitalisation et de diffusion des résultats**
- **Qualité et cohérence** générale du dossier.



Critères de bonification

- **Caractère innovant et/ou exemplaire** du projet.
- **Objectifs prioritaires** : réduction importante, voire suppression, du recours aux herbicides (dont le glyphosate) ; gestion globale efficiente de l'azote ; protection de la qualité de l'eau, approche systémique ; promotion des systèmes herbagers (élevage).
- **Mobilisation des acteurs de l'aval dans une logique de filière**
- **Projet en lien avec un groupe existant** (GIEE, DEPHY FERME, ou autre) ;
- **Projet mobilisant les établissements d'enseignement agricole** (exploitation)
- **Composition du collectif favorisant la mixité entre les exploitations**

Des indicateurs pour un suivi et des résultats

- A quoi sert-il ?

Points de repères

- ✓ Quantifier ses pratiques
- ✓ Cerner ses points faibles
- ✓ Eclairer les impacts

Cadre de référence commun

- ✓ Echanger sur ses pratiques
- ✓ Partager ses expériences

Donne un T0

- ✓ Suivre l'évolution
- ✓ Mesurer l'efficacité des mesures prises

Visio globale

- ✓ Prendre des décisions

Se rassurer

Communiquer sur ses pratiques

- ✓ Convaincre un financeur, un client, le grand public

Dans un projet GIEE, les instructeurs demandent :

- Des **indicateurs de suivi** par actions

Ex : taux de présence à une réunion, nombre de tours de plaine, nombre d'essais réalisés, nom d'articles publiés, nombres d'analyses...

- **6 indicateurs obligatoires de résultats** pour mesurer annuellement les performances des exploitations et du collectif : 2 indicateurs économiques (ex : *marge brute* et *Charges intrants/CA*), 2 indicateurs environnementaux (ex : *diversité des couverts* et *% de sol travaillé*) et 2 indicateurs sociaux (ex : *temps de travail moyen/semaine* et *Nbre d'UMO/SAU*)

Nouveauté : l'indicateur des IFT (herbicide et non-herbicide) est obligatoire.

Rq : l'année d'émergence permet notamment de réfléchir à quels indicateurs utiliser dans le futur projet GIEE

Les financeurs de l'AAP

1 seule entrée administrative et 3 financeurs

Gestionnaire administratif :



Entre 50 et 80 %



Les financeurs :

Entre 50 et 80 %



Entre 40 et 70 %

Le Guide Financier du porteur de l'AAP 2025

Un **financeur** et un **taux de financement** sont attribué pour chaque dossier.
Quelques spécificités entre financeurs : voir le guide financier.



GUIDE FINANCIER DU PORTEUR DE PROJET

Date de lancement des appels à projets : 9 Mars 2025

Date limite de candidature :

Questions et informations complémentaires contactez :

Pour le volet GIEE : 2 Mai 2025 collectifs.draaf.hauts-de-france.agriculture.pouv.fr

Pour le volet Emergence : 19 Juin 2025 gronfoormy@eau-artois-picarde.fr

jimroz@kalliasem.fr

Financé par :



Les dépenses	Groupes émergents	GIEE
Du volet	Plancher d'intervention de 10 000 €	/
	Dépenses d'animation d'action collective, d'ingénierie, de conseil collectif, d'expertise, de collecte de données, d'exploitation et diagnostics.	
Eligibles	/	Essais et expérimentations (à 30% des dépenses totales du projet) Actions de transfert technique, de communication et de capitalisation
Non-éligibles	Frais de création de l'association, actions liées à la communication, aux essais et à l'expérimentation	Essais variétaux/vitrine de couvert ; actions de communication non-liées au transfert technique et à la capitalisation

Capitalisation

Laurène MORITZ, Chambre
Régionale d'Agriculture
Hauts-de-France

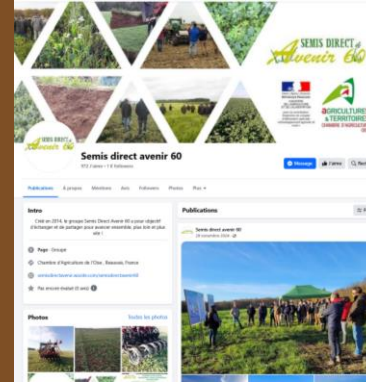


« Capitaliser, c'est transformer le savoir en connaissance
partageable »*

* Pierre Zutter, 1994

COLLECTIF
D'AGRICULTEURS
EN TRANSITION

AGRO-ÉCOLOGIQUE




Sol&Vie
C.A.

GIEE
2020-2024

Descriptif du groupe:
Nombre d'exploitations: 14 Agriculteurs
Structures porteurs: 1 exploitant
Période de reconnaissance: 2020-2024
Spécificité du groupe:

Taxes de culture:
- En majorité, une typologie SCOP + batteries (2) cultures industrielles avec 3 exploitations de polyculture-élevage.
- 8 exploitations produisant des protéagineux, leurs produits destinés pour une majorité de 60% de leurs surfaces.

Les enjeux du projet
Dans un contexte socio-économique changeant et à cause de problématiques environnementales et climatiques de plus en plus importantes, les agriculteurs cherchent à faire évoluer leur système.
Le but du projet est de tester des solutions innovantes afin d'accompagner les agriculteurs dans la résilience de leur exploitation face au changement climatique et de répondre aux attentes environnementales et sociétales en garantissant une viabilité économique.

Objectifs du GIEE:

Économie Conduire une économie viable des exploitations agricoles pour permettre aux agriculteurs d'investir dans des évolutions de systèmes plus importantes.	Environnement Avoir un impact négligeable sur les écosystèmes qui nous entourent et améliorer la biodiversité et le stockage de carbone dans nos sols.	Social Répondre aux attentes sociétales et développer la communication aux regards des bonnes pratiques agricoles auprès du grand public.
--	--	---

Plan d'action en 4 axes majeurs
1- La couverture des sols
2- Structure de sol - technique d'implantation
3- Diversification des cultures et optimisation des successions culturales
4- Constatés les intérêts des cultures et optimisation des ITR

Animation
Nom: **Paul MALARD**
Structure: **Centre**
E-mail: **mal.paul@sol-et-vie.fr**
Téléphone:

Pourquoi constituer un GIEE ? Interview de Marie Menard

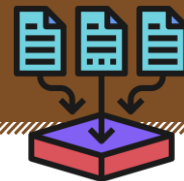
par Corinne Louaouadi | Feb 12, 2020 | Agence à Projets, Collectifs d'agriculteurs GIEE, DDPHC, 300000 | 0 commentaires



Aujourd'hui, nous nous le plaisir d'interviewer, Marie Menard, chargée de mission Diversification à la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, ingénieure agricipe Médiante, avec une exploitation de 2 ans à la POCMA Grand Est où elle pilote une dizaine de GIEE



Qu'est-ce que capitaliser ? Et pourquoi ?



- **CAPITALISER**, c'est transmettre les résultats des pratiques innovantes expérimentées et son expérience du collectif
 - **Valoriser** ses actions, ses expériences, ses résultats, ses savoir-faire
 - **Rendre accessible**, partager ses « productions » (documents contextualisés), auprès de tous les publics intéressés
 - **Mémoriser** ses travaux et résultats sur une base dédiée
 - Accroître la **visibilité** de ses travaux, faciliter sa communication
 - **Prendre du recul**, analyser ses résultats au cours/à la fin du projet
 - **Alimenter sa réflexion** pour ses futurs projets (base partagée !)

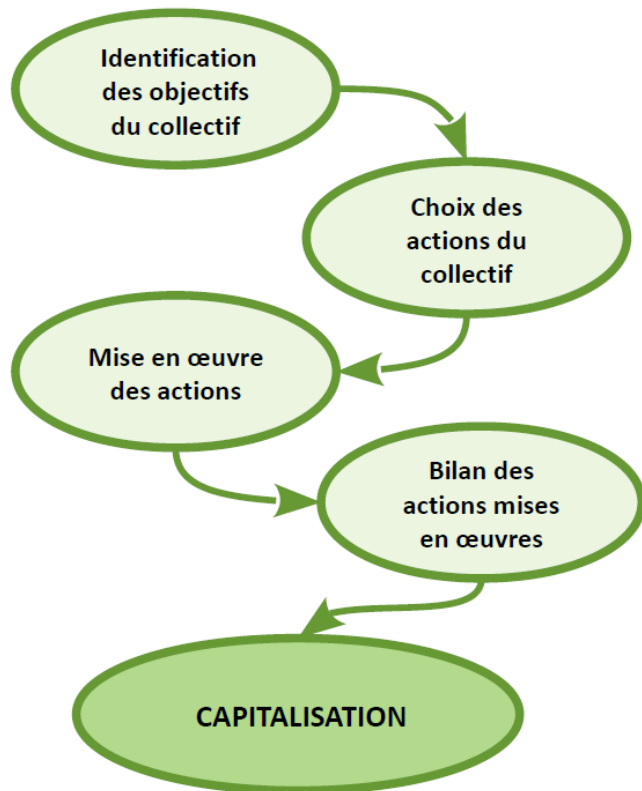


*Capitaliser, est une exigence de l'appel à projets "**collectifs locaux d'agriculteur engagés dans la transition agroécologie**", qui fait pleinement partie de l'animation du groupe.*



Repose sur l'ensemble des membres du GIEE appuyé par la structure d'animation du collectif.

Quand capitaliser ?



- La capitalisation fait partie intégrante du projet du collectif

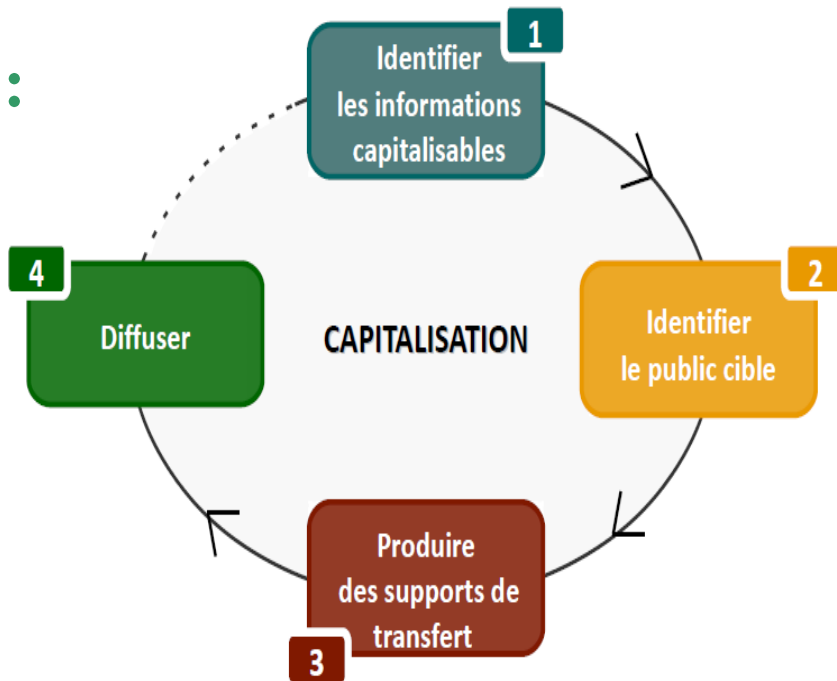


Doit se faire tout au long du projet

- Le bilan des actions peut faciliter la capitalisation

Quelle démarche suivre pour capitaliser ?

4 étapes clés :



faire de l'expérience
particulière une
connaissance commune



Étape 3 : Produire des supports du transfert de l'information

- La capitalisation peut être réalisée à l'aide de multiples supports, à adapter aux informations apportées et au public cible.
- L'information doit être **détaillée et contextualisée**.

LA FICHE

Trajectoire ou témoignage technique

GIEE Terr'Avenir : Améliorer ses performances environnementales

Association Terre de France de Celles et créés en 2016 pour gérer la certification collective IFOU certification Terre Avenir et pour diffuser et évaluer l'impact environnemental des exploitations. L'association fait partie des axes de progrès et pour mesurer les progrès de chacun, le groupe a décidé de travailler sur les indicateurs environnementaux de la certification IFOU. L'objectif du GIEE est d'analyser de suivre les indicateurs de performance environnementale et d'identifier des actions pour les améliorer.

Descriptif du groupe:
Nom du GIEE : GIEE Terr'Avenir
Date de création : 2016
Type de GIEE : GIEE agricole
Secteur d'activité : Agriculture
Territoire : Hauts-de-France

Les enjeux du projet
Réduction d'intrants, amélioration biodiversité, performance économique, mutualisation d'outils, meilleure reconnaissance du métier d'agriculteur.

Objectifs du GIEE:
Économique : Améliorer la rentabilité des exploitations par la réduction des intrants.
Environnemental : Améliorer la biodiversité des exploitations pour la durabilité de l'agriculture.
Social : Favoriser l'échange de pratiques et la mutualisation de savoir-faire.

Plan d'action:
• Suivi des indicateurs de performance environnementale
• Formation
• Partage des expérimentations.

Partenaires techniques
• Experte de l'Inra de Melle
• Institut de Service
• Planteurs volontaires

Descriptif du groupe:
Nom du GIEE : Sol&Vie
Date de création : 2016
Type de GIEE : GIEE agricole
Secteur d'activité : Agriculture
Territoire : Hauts-de-France

Les enjeux du projet
Réduction d'intrants, amélioration biodiversité, performance économique, mutualisation d'outils, meilleure reconnaissance du métier d'agriculteur.

Objectifs du GIEE:
Économique : Améliorer la rentabilité des exploitations par la réduction des intrants.
Environnemental : Améliorer la biodiversité des exploitations pour la durabilité de l'agriculture.
Social : Favoriser l'échange de pratiques et la mutualisation de savoir-faire.

Plan d'action:
• Suivi des indicateurs de performance environnementale
• Formation
• Partage des expérimentations.

POST réseaux sociaux



LE GUIDE PRATIQUE

Description détaillée

LA VIDEO

Interview d'agriculteurs
Interview de l'animateur



LE POSTER

Représentation schématique d'informations clés

Le démarrage mécanique en CUMA

Le démarrage mécanique en CUMA est une pratique innovante qui permet de réduire les intrants et d'améliorer la performance des exploitations. Ce poster présente les avantages de cette pratique et les modalités de mise en œuvre.

L'ARTICLE DANS UNE REVUE SPECIALISEE

Agrécologie Étape 4 : Diffuser

HAUTS-DE-FRANCE

La capitalisation implique de partager et de diffuser les connaissances créées dans le groupe = **faire en sorte que le public cible prenne connaissance et utilise les résultats et expériences capitalisés**

La diffusion est possible via **plusieurs canaux** : sur les réseaux sociaux, et internet en général, lors de forums, salons professionnels, journées techniques, conférences ...

La coordination régionale de la capitalisation contribue à appuyer cette diffusion (ex: blog ecophyto)



A LA UNE

CARTOGRAPHIE DES COLLECTIFS

AGENDA

27 février - Webinaires... Appel à projets 2025 pour les collectifs

13 mars - DÉPHY EXPE 2: Des systèmes ultra-micro-irrigués et automatisés à 9 ans d'acclimatation

ANNUAIRE DES COLLECTIFS

ABONNEMENT

Je m'inscris à l'ACTE

Plateforme de la R&D Agricole

Accès contributeur

Cadre d'intérêt du groupe

2020

Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Publié par : Collectifs agricoles

Semer les graminées de l'agro-écologie avec des semences fourragères durables

Autre(s) mot(s) clé(s) : Changements de espèces, diversification des assolements, Polycultures, Semences fourragères

Description

Sur des semences contraignantes, la production de semences fourragères permet aux agriculteurs de diversifier leurs assolements, en associant un maïs agrobiologique et économique à leurs espèces. Dans la région des Hauts-de-France, le semencier Plateau Picard est un bassin historique pour cette production avec une dynamique de filière positive mais aussi des enjeux pour fonctionner, notamment sur la qualité de leur capital et à l'heure actuelle, la filière est confrontée à des défis majeurs, notamment sur la gestion du désherbage avec des coûts des charges engorgés, des restrictions croissantes et des faibles marges de plus en plus serrées. Le changement de bascule est impératif et le collectif d'agriculteurs engagé veut relever le défi en ce sens avec une transition agroécologique de leur système.

Productions associées au projet

2021

poster groupe élargiement, VERS UNE PRODUCTION DURABLE DES SEMENCES FOURRAGÈRES EN HAUTS-DE-FRANCE

poster 2019 groupe élargissement par la chambre d'agriculture de la Somme, Matthieu Caronnet, "VERS UNE PRODUCTION DURABLE DES SEMENCES FOURRAGÈRES EN HAUTS-DE-FRANCE"

Publié par : Chambres d'agriculture

Accompagné par : MATHIEU CARONNET - m.caronnet@chambre-chamba.fr.fr

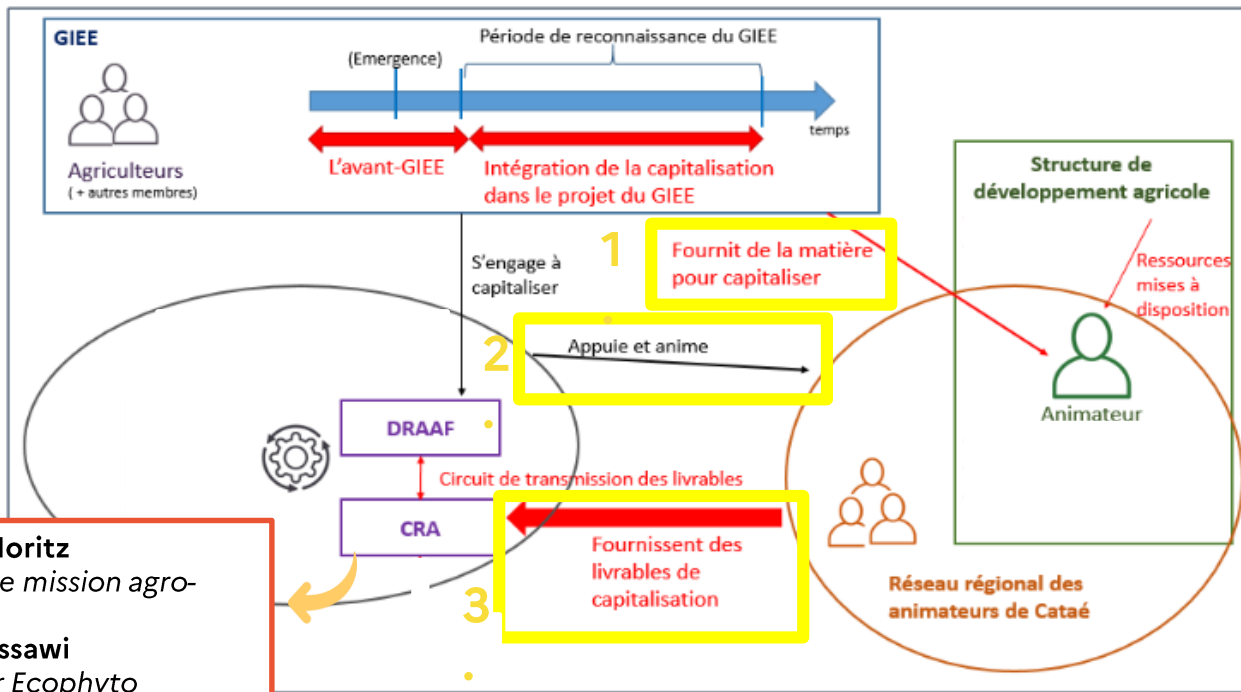
Chambre d'agriculture de la Somme

L'instruction
technique
DGPE/SDPE/2019-29

La réglementation a confié à l'APCA et aux chambres régionales d'agriculture (CRA) la mission de **coordonner**, en lien avec les organismes de développement agricole, la **capitalisation des GIEE et groupes 30000**.

Objectifs

- **Faciliter l'atteinte des objectifs et des engagements des collectifs en matière de capitalisation et de diffusion** ;
- **Donner accès aux résultats et expériences des collectifs à un large public** (agriculteurs, organismes de développement, acteurs du monde rural, ect) ;
- **Faciliter les échanges** et collaboration en organismes ;
- **Favoriser la bonne articulation des actions de capitalisation des collectifs avec d'autres initiatives** liées à l'agro-écologie.



Laurène Moritz

Chargée de mission agro-écologie

Ali Almoussawi

Animateur Ecophyto

Interaction entre acteurs de la capitalisation

Programme pluriannuel de coordination de la capitalisation GIEE 2025-2028

Volet 1

Assistance technique
pour faciliter la
capitalisation aux
différents acteurs
impliqué

Webinaire capitalisation
nouveaux collectifs



Boîte à outil



Mise à jour données des
collectifs (carte, annuaire,..)

Volet 2

Favoriser la diffusion et
la communication des
résultats et expériences
capitalisés

Échange entre
animateurs



Rencontres
thématiques



Volet 3

Diffuser, rendre visible
les éléments de
capitalisation

Diffusion livrables,
info (blog ecophyto)

Bilan GIEE



Favoriser les
journées techniques

Site régional

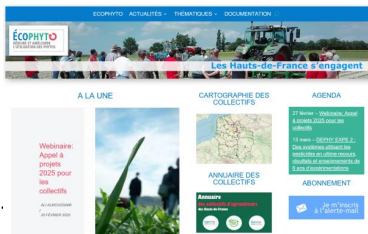
- Carte interactive



- Annuaire



- Blog ecophyto



Site national

- Le site collectif agroécologique et sa carte nationale



- RD agri



FAQ



Posez vos questions et nous répondrons au mieux !!!

Contacts des référents

DRAAF HdF :

collectifs.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

03 22 33 55 32

Agence de l'eau Artois-Picardie :

g.monfourny@eau-artois-picardie.fr

03 27 99 90 27

l.tournant@eau-artois-picardie.fr

03 27 99 90 55

Agence de l'eau Seine-Normandie :

lannuzel.katia@aesn.fr

03 44 30 41 15

Chambre d'Agriculture Hauts-de-France :

l.moritz@hautsdefrance.chambagri.fr

03 22 33 69 35